Vingtième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

17 septembre 2026
Français
Original : anglais

Genève, 12 novembre 2026
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la vingtième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V

Document soumis par le (la) Président(e) désigné(e)*

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du (de la) Président(e).
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Confirmation du règlement intérieur.
5. Nomination du (de la) Secrétaire général(e) de la Conférence.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tout organe subsidiaire de la Conférence.
7. Élection d'autres membres du Bureau de la Conférence.
8. Échange de vues général.
9. Examen de l'état et du fonctionnement du Protocole.
10. Examen des questions concernant l'application nationale du Protocole, y compris la soumission ou la mise à jour de rapports nationaux annuels.
11. Préparatifs de la septième Conférence d'examen.
12. Rapports de tout organe subsidiaire.
13. Adoption des coûts estimatifs pour 2027.
14. Questions diverses.
15. Examen et adoption du document final.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

Merci de recycler